

MAIRIE DE SAINT AUBIN D'ECROSVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Date de la convocation du conseil municipal le : 8 février 2021

Présents (es) : Christiane DEPARIS, Thierry ORONA, Grégory PION, Cyrille THROUET,

Odile OSMONT, Alain LETELLIER, François DONVAL, Steve HERBAJ, Marc LIGER, Eric CARLI, Patrick DEPITRE

Absent (e) excusé (e) : Patricia COLOMBANI, Alexandre FOSSARD

Absent (e) non excusé (e) Stéphane ARCHAMBAULT, Jean-Pierre KIEFFER

Procuration (s) : Patricia COLOMBANI donne **pouvoir** à Grégory PION

Secrétaire de séance : Grégory PION

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour bouches à incendie au titre de la DETR

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention d'aide financière auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Montant des travaux estimé à **14 866.52 HT** correspondant aux devis présentés par le SERPN.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement	
BOUCHES À INCENDIE	Montant H.T
Chemin du Calvaire	3 461.84
Rue du Tour de Ville	3 544.37
Route de Quittebeuf	4 178.25
Clos du Père François	3 682.06
Total	14 866.52
DETR	5 946.61 0.40 %
Autofinancement	8 919.91

Réalisation schéma communal	1 617.00	Délibération du 20/11/2017
Hydrants + Schéma communal	16 483.52	

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement prévisionnel proposé.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour mise aux normes sécurité de la salle polyvalente au titre de la DETR

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention d'aide financière auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Montant des travaux estimé à **19 293.00 HT** correspondant au devis présenté par l'entreprise Menuiserie Artisanale.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement	
Salle polyvalente	Montant H.T
Mise aux normes Sécurité	19 293.00
Total	19 293.00
DETR	7 717.20 0.40 %
Autofinancement	11 575.80

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement prévisionnel proposé.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour mise aux normes du chemin périphérique du cimetière pour personnes à mobilité réduite au titre de la DETR

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention d'aide financière auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Montant des travaux estimé à **16 320.00 HT** correspondant au devis présenté par l'entreprise NICOLAS ARTUS.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention

est le suivant :

Plan de financement		
CIMETIERE	Montant H.T	
Mise aux normes du chemin périphérique du cimetière pour personnes à mobilité réduite	16 320.00	
Total	16 320.00	
DETR	6 528.00	0.40 %
Autofinancement	9 792.00	

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement prévisionnel proposé.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour travaux dans le bâtiment communal (Arsenal), travaux de rénovation thermique et mise aux normes électriques au titre de la DETR

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention d'aide financière auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Montant des travaux estimé à **25 633.66HT** correspondant aux devis présentés par les entreprises : Menuiserie Artisanale, Bailly Electricité Générale et Jean-Luc LEROY.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement		
Bâtiment communal - Arsenal	Montant H.T	
Entreprise Jean-Luc LEROY		
Rénovation thermique - Porte d'entrée extérieure 1 vantail et porte d'entrée extérieure 2 vantaux	8 729.66	
Total	8 729.66	
DETR	3 491.86	0.40 %
Autofinancement	5 237.80	

Entreprise Menuiserie Artisanale	
Travaux de façade, porte et plafond	12 646.00

Total	12 646.00	
DETR	5 058.40	0.40 %
Autofinancement	7 587.60	

Entreprise Bailly - Electricité Générale		
Mise aux normes électriques	4 258.00	
Total	4 258.00	
DETR	1 703.20	0.40 %
Autofinancement	2 554.80	

Total des travaux	25 633.66	
Total DETR	10 253.46	0.40 %
Total autofinancement	15 380.20	

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement prévisionnel proposé.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour pose de stores au rez-de-chaussée et dans les bureaux de la mairie au titre de la DETR

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention d'aide financière auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Montant des travaux estimé à **5 031.33 HT** correspondant au devis présenté par l'entreprise Jean-Luc LEROY.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement		
STORES-MAIRIE	Montant H.T	
Stores de l'entrée et stores des bureaux	5 031,33	
Total	5 031,33	
DETR	2 012,53	0,40 %
Autofinancement	3 018,80	

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement prévisionnel proposé.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Durée des amortissements des immobilisations de faible valeur

Le maire expose :

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

Le maire propose à son conseil municipal de fixer le seuil d'amortissement des biens de faible valeur à 5000€ TTC

Les biens seront donc amortis en une année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte le projet d'amortissement des immobilisations de faible valeur tel que proposé par le maire,

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Exonération loyer commercial

Madame le Maire rappelle le contexte «COVID19» dans lequel Madame Carole LAI CHO YOAT s'est installée en tant que Hypno thérapeute dans la commune de Saint Aubin d'Ecroville. Face à cette pandémie sanitaire Madame Carole LAI CHO YOAT n'a pu exercer son activité de Hypno thérapeute. La commune souhaite aider et garder ses commerces de proximités.

Le maire propose donc d'exonérer le loyer commercial du **mois de juillet à décembre 2020** de Madame Carole LAI CHO YOAT.

Le conseil, après en avoir délibéré,
Autorise le Maire :

- A exonérer les loyers de Madame Carole LAI CHO YOAT pour cette période;
- A signer tous documents nécessaires à l'exonération accordée à Madame Carole LAI CHO YOAT.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Madame le maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et au règlement financier dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 13 566.66€
- En section de fonctionnement : 13 750.00€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire :

- A signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

TRAVAUX SIEGE 2021 – PLACE DU DOCTEUR AUZOUX

Madame le maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et au règlement financier dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 600€
- En section de fonctionnement : 240€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire :

- A signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

ACHAT DU TERRAIN DESMONTS/LEFEU - SUPERFICIE 16 910 m2

Madame le maire expose au conseil municipal :

Le SIVOS et la commune ont l'intention d'acquérir les parcelles suivantes, réparties comme ci-dessous :

POUR LE SIVOS (extension de l'école) :

- C 529 – 3257 m²
- C 469 – 64 m²
- C 472 – 24m²
- C 166 – 2123 m²

POUR LA COMMUNE (réserve foncière et terrain classé à vocation publique pour la commune) :

- C 460 – 818 m²
- C 461 – 434 m²
- C 168 – 1777 m²
- C 169 – 3180 m² (DESMONTS Michel)
- C 479 – 4408 m²
- C 528 – 695 m²
- C 522 – 95 m²
- C 521 – 35 m² (DESMONTS Michel)

Le prix d'achat serait de 14€ le m²

Coordonnées du Notaire des vendeurs, demandées par Maître PATY (Notaire des acheteurs) :
Maître FAGUIN P.

Clerc de notaire : Monsieur LEBLOND
24 rue de Verdun
BP 885
27008 EVREUX

Le conseil, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire :

- A l'achat des parcelles ci-dessus désignées,
- Charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires et donne délégation de signature dans ce dossier.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Ouverture des crédits d'investissement 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera voté au mois d'avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 414 295.83€ ;

CONFORMEMENT aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 103 573.96€, soit 25% de 414 295.83€ pour les dépenses suivantes:

Article		Budget voté	RAR au 31/12/2019		
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00	-		
204	Subventions d'équipement versées	48 185.00	17 385.00		
21	Immobilisations corporelles	339 673.49	22 177.66		
23	Immobilisations en cours	60 000.00			25%
Total		453 858.49	39 562.66	414 295.83	103 573.96

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'autoriser, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dont l'affectation est la suivante :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		€
Article 2051	Concessions droits similaires		€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		€
Article 2132	Immeuble de rapport		€
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		3 390.€
Article 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 839.97
Chapitre 23	Immobilisations en cours		€
	TOTAL		5 229.97€

Fournisseur	Énoncé	MONTANT	COMPTE
JVS-MARISTEM	Cession licences millésime intégral cloud	€	2051
DARTY	Téléviseur + micro portable	1 839.97€	2183
FER	Chaudière	3 390€	2158
FORFAIT/TERH	Vitraux église	€	2313
		5 229.97€	

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses :

Monsieur PION Propose de reprendre le même prestataire pour l'arbre de Noël 2021 qui n'a pas pu avoir lieu en 2020.

Monsieur THROUET explique ce pourquoi les travaux des vitraux de l'église sont momentanément en arrêt.

Madame DEPARIS fait part de la fermeture de la classe variant anglais.

Monsieur DEPITRE informe qu'il y a des trous rue du Calvaire.

Monsieur PION informe le report des élections départementales et régionales en juin 2021. (Doublage des bureaux).

Monsieur CARLI fait part du compte rendu de la visite d'épuration avec Madame LAUNAY.

Un diagnostic des différents travaux sont à effectuer pour le bon fonctionnement de l'outil.

Séance levée à 19 heures 15.

Prochaine date de conseil :

DEPARIS Christiane	ORONA Thierry	PION Grégory	THROUET Cyrille
OSMONT Odile	LETELLIER Alain	COLOMBANI Patricia pouvoir à Grégory PION	DONVAL François
HERBAJ Steve	FOSSARD Alexandre Absent excusé	LIGER Marc	ARCHAMBAULT Stéphane Absent non excusé
DEPITRE Patrick	KIEFFER Jean-Pierre Absent non excusé	CARLI Éric	